

\*\*\*

NOTE (BIO COM(78) 436)

AUX BUREAUX NATIONAUX

CC. AUX MEMBRES DU GROUPE ET A MM. LES ASSISTANTS DG I ET VIII

LA COMMISSION A CONSACRE UNE PARTIE IMPORTANTE DE SES TRAVAUX A LA MISE AU POINT DE SON AVIS SUR LA DEMANDE D'ADHESION DE L'ESPAGNE QUI FAIT L'OBJET AUJOURD'HUI A 12 H. D'UNE CONFERENCE DE PRESSE DE M. NATALI (VOIR P-131 SUR L'AVIS ET BIO 437 SUR LA CONFERENCE DE PRESSE).

LA COMMISSION A TRAITE EN OUTRE LES POINTS SUIVANTS :

### 1. FONDS SOCIAL

LA COMMISSION A PRIS DEUX DECISIONS RENFORCANT L'EFFET DE REDISTRIBUTION DES PRESTATIONS DU FONDS SOCIAL EUROPEEN, DECISIONS CONCERNANT :

- UNE NOUVELLE METHODE QUI CONDUIRA A LA SELECTION DES AIDES A ACCORDER;
- UNE LISTE DES REGIONS PRIORITAIRES OU LES INTERVENTIONS DU FONDS EN FAVEUR DES JEUNES SE CONCENTRERONT.

CES DEUX DECISIONS REPRENENT ET PRECISENT LES ORIENTATIONS POUR LA GESTION DU FONDS SOCIAL ETABLIES AU MOIS DE MAI DE CETTE ANNEE; ELLES S'APPLIQUENT A LA DEUXIEME TRANCHE DU CONCOURS DU FONDS SOCIAL QUI SERA OCTROYEE DANS QUELQUES SEMAINES.

POUR LES ORIENTATIONS, VEUILLEZ VOUS REPORTER A LA FICHE QUE NOUS VOUS AVONS DISTRIBUEE LE 27 AVRIL.

UNE NOTE DE BACK-GROUND SERA ANNEXEE A LA NOTE PREVUE DANS LES PROCHAINES SEMAINES SUR LA DEUXIEME TRANCHE DU FONDS SOCIAL 1978.

### 2. INVESTISSEMENTS SUCRIERS

LA COMMISSION A ADOPTE UNE COMMUNICATION AU CONSEIL INTITULEE: 'INCOHERENCE ENTRE POLITIQUES DE LA COMMUNAUTE ET DES ETATS-MEMBRES : LE CAS DU SUCRE' (COM(78) 623, P-130 QUI VOUS SERA ENVOYEE AUJOURD'HUI).

CETTE COMMUNICATION A POUR OBJET D'ATTIRER L'ATTENTION DES ETATS MEMBRES SUR LE FAIT QUE PAR DES POLITIQUES NATIONALES DE SOUTIEN AUX EXPORTATIONS EST ENCOURAGEE LA CREATION, NOTAMMENT DANS LES ACP, D'ENTREPRISES SUCRIERES QUI METTRONT AU MARCHE MONDIAL, DEJA EN DEPRESSION STRUCTURELLE, ENVIRON 900.000 TONNES DE SUCRE SUPPLEMENTAIRES. IL CONVIENT DONC D'ETABLIR UNE CONCERTATION ENTRE LES PAYS CONCERNES ET DE RECONCILIER SERIEUSEMENT LES POLITIQUES NATIONALES ET COMMUNAUTAIRES EN MATIERE D'ENCOURAGEMENT DE TELS INVESTISSEMENTS QUI N'ONT A L'HEURE ACTUELLE AUCUNE PERSPECTIVE DE RENTABILITE.

////

326607

■\*\*\*

### 3. ENERGIE : PROJETS DE DEMONSTRATION

■-----  
CES PROJETS SERONT PROBABLEMENT DISCUTES LORS DE LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL 'ENERGIE' PREVUE POUR LE 21 DECEMBRE.  
(VOIR P-128).

### 4. PREPARATION DU CONSEIL EUROPEEN

■-----  
LA COMMISSION A POURSUIVI LA PREPARATION DU CONSEIL EUROPEEN ET NOTAMMENT LA MISE AU POINT DE SA CONTRIBUTION CONCERNANT LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE FONDEE SUR LES ENGAGEMENTS PRIS A BREME. LA COMMISSION TRANSMETTRA EGALEMENT, COMME ELLE LE FAIT DESORMAIS POUR CHAQUE CONSEIL EUROPEEN, UNE CONTRIBUTION SUR LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE.

EN CAS DE QUESTIONS SUR LE CONTENU DE SA CONTRIBUTION SUR LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE, JE VOUS PRIE DE VOUS BORNER A RAPPELER QU'IL N'EST PAS POSSIBLE DE DONNER D'INDICATION SUR LE CONTENU D'UN DOCUMENT DESTINE AU CONSEIL EUROPEEN ET QUE LES DEBATS DE LA COMMISSION SUR CE POINT ONT EU LIEU EN 'RESTREINTE'.

VOUS POUVEZ CEPENDANT RAPPELER LES PRINCIPES QUI GUIDENT LA COMMISSION DANS CE DOMAINE ET QUI ONT ETE EXPOSES PUBLIQUEMENT A PLUSIEURS REPRISES PAR M. GUNDELAUCH OU PAR LE PRESIDENT LUI MEME :

■-LA COMMISSION ATTACHE UNE IMPORTANCE FONDAMENTALE A LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE QUI CONSTITUE L'UNE DES PIERRES ANGULAIRES DE LA CONSTRUCTION EUROPEENNE.

■-LA COMMISSION EST PAR CONSEQUENT D'AUTANT PLUS SENSIBLE A L'AGGRAVATION DES DIFFICULTES RENCONTREES DANS CE SECTEUR DU FAIT DE L'AMPLEUR DES EXCEDENTS, NOTAMMENT DANS LE SECTEUR LAITIER, DU FIAT DES DISPARITES SUBSTANTIELLES QUI CARACTERISENT ENCORE LES REVENUS DES AGRICULTEURS ET DU FAIT DES PROBLEMES AGROMONETAIRES.

■- CES DIFFICULTES SE TRADUISENT EN OUTRE PAR UN DESEQUILIBRE PERSISTANT DU BUDGET COMMUNAUTAIRE AUQUEL IL CONVIENDRAIT DE REMEDIER PAR UNE POLITIQUE RIGOREUSE DES PRIX, UNE POLITIQUE DE RESORPTION DES EXCEDENTS, UN RENFORCEMENT IMPORTANT DES ACTIONS STRUCTURELLES ET SPECIFIQUES ET LE DEMANTELEMENT PROGRESSIF DES MONTANTS COMPENSATOIRES MONETAIRES, DES QUE LE PERMETTRA LA MISE EN OEUVRE EFFECTIVE DU SYSTEME MONETAIRE EUROPEEN.

■-LA COMMUNAUTE DEVRA EGALEMENT MAINTENIR SES EXPORTATIONS TRADITIONNELLES VERS LE MARCHE MONDIAL TOUT EN CONTRIBUTANT A UNE STABILISATION DU COMMERCE MONDIAL PAR LE BIAIS D'ACCORDS INTERNATIONAUX..

## 5. POLITIQUE REGIONALE (CHEVALLARD)

LA COMMISSION A EU UN LARGE DEBAT D'ORIENTATION SUR LA POLITIQUE REGIONALE SUR LA BASE D'UNE COMMUNICATION DE M. GIOLITTI.

M. GIOLITTI A RESUME LES CONCLUSIONS QUI SE SONT DEGAGEES DE CE DEBAT COMME SUIVIT :

"LA COMMISSION A EXPRIME UN CONSENSUS UNANIME SUR LES ORIENTATIONS ET LES PROPOSITIONS QUE J'AI AVANCEES POUR LA POLITIQUE REGIONALE ET CELA EN FAISANT DES SUGGESTIONS UTILES. NOUS AVONS PRIS L'ENGAGEMENT DE RENDRE CETTE POLITIQUE PLUS ACTIVE ET PLUS EFFICACE PAR RAPPORT AUX BESOINS ACTUELS DE CROISSANCE EQUILIBREE ET DE LUTTE CONTRE LE CHOMAGE. NOUS AVONS EGALEMENT TENU COMPTE DES IMPERATIFS POSES PAR L'ELARGISSEMENT ET LA MISE EN VIGUEUR DU SYSTEME MONETAIRE EUROPEEN. LES LIGNES D'ACTION RETENUES PEUVENT ETRE RESUMEEES COMME SUIVIT :

- LE RAPPORT SUR LA SITUATION DES REGIONS AUXQUELLES LES SERVICES DE LA COMMISSION TRAVAILLENT EST DESTINE A SUSCITER AU CONSEIL UN DEBAT POLITIQUE SUR LES PRIORITES D'ACTION NATIONALE ET COMMUNAUTAIRE.
  - LES TRAVAUX EN MATIERE D'APPRECIATION DE L'IMPACT REGIONAL DES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES SERONT ORIENTES VERS LA POLITIQUE AGRICOLE, LA POLITIQUE COMMERCIALE ET LA POLITIQUE INDUSTRIELLE
  - NOUS CONFERERONS AU FONDS REGIONAL UN CARACTERE PLUS DYNAMIQUE QUE DANS LE PASSE. CELA SIGNIFIE NOTAMMENT :
    - A) LA COMMISSION DETERMINERA LES DOMAINES PRIORITAIRES D'INTERVENTION DU FONDS DANS LES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT REGIONAL TRANSMIS PAR LES ETATS MEMBRES
    - B) DES OPERATIONS INTEGREES DE DEVELOPPEMENT REGIONAL SERONT LANCEES, DONT LA CONCEPTION ET LE SUIVI POURRAIENT ETRE ASSURES PAR DES EQUIPES MULTI-DISCIPLINAIRES ASSOCIANT RESPONSABLES NATIONAUX ET COMMUNAUTAIRES
    - C) LA COMMISSION FERA DES PROPOSITIONS EN VUE D'UNE UTILISATION PLUS LARGE ET EFFICACE DE LA BONIFICATION D'INTERET
    - D) NOUS METTRONS A L'ETUDE UN SYSTEME DE VERSEMENT DES RESSOURCES DU FONDS APTES A ASSURER UNE MEILLEURE COMPLEMENTARITE ENTRE L'EFFORT FINANCIER DE LA COMMUNAUTE ET LES EFFORTS NATIONAUX
    - E) LA COMMISSION S'EMPLOIERA A DEVELOPPER SES CONTACTS AVEC LES REPRESENTANTS DES POUVOIRS REGIONAUX ET LOCAUX, DANS LE CADRE INSTITUTIONNEL PREVU PAR LES TRAITES. ELLE AMELIORERA LA CONNAISSANCE DES POPULATIONS CONCERNEES SUR LES INTERVENTIONS DU FONDS REGIONAL.
  - LES MESURES PARALLELES DE TRANSFERT DES RESSOURCES QUI SERONT MISES EN OEUVRE DANS LE CADRE DU SME DEVRONT PRENDRE EN LIGNE DE COMPTE, LES EXIGENCES D'EQUILIBRE REGIONAL.
- IL Y A BIEN ENTENDU LA QUESTION D'UN ACCROISSEMENT SUBSTANTIEL DU FONDS REGIONAL. LA COMMISSION S'EMPLOIERA POUR QUE UN ACCORD A CE SUJET SOIT REALISE ENTRE PARLEMENT ET CONSEIL."

NNNN

6- LA CONSTRUCTION NAVALE ET LES FIBRES SYNTHETIQUES BENEFICIERONT DES INTERVENTIONS DE LA COMMUNAUTE EN MATIERE DE RESTRUCTURATION ET DE RECONVERSION INDUSTRIELLES (W. HELIN)

-----  
LA COMMISSION A ADOPTE MERCREDI UNE COMMUNICATION CONJOINTE ■■ ■■■■■■■■ (DAVIGNON, ORTOLI, GIOLITTI, TUGENDHAT ET VREDELING) QUI TEND A FAIRE BENEFICIER LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION NAVALE ET DES FIBRES SYNTHETIQUES D'INTERVENTIONS COMMUNAUTAIRES EN MATIERE DE RESTRUCTURATION ET DE RECONVERSION INDUSTRIELLES.

LE 19 OCTOBRE DERNIER LA COMMISSION AVAIT ADOPTE UNE PROPOSITION DE REGLEMENT VISANT A PREVOIR UNE LIGNE BUDGETAIRE SPECIALE DESTINEE A DES INTERVENTIONS DE LA COMMUNAUTE EN FAVEUR DE CERTAINS SECTEURS INDUSTRIELS POUR LESQUELS DES MESURES DE RESTRUCTURATION ET DE RECONVERSION S'IMPOSENT.

LA COMMUNICATION ADOPTEE MERCREDI S'INSCRIT DANS LA LOGIQUE DE CETTE PROPOSITION DE REGLEMENT. LA COMMISSION TRANSMETTRA BIENTOT ■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ AU CONSEIL DEUX PROPOSITIONS DE DECISION L'UNE RELATIVE A LA CONSTRUCTION NAVALE, L'AUTRE AU SECTEUR DES FIBRES SYNTHETIQUES.

VOIR BIO (78) 377 POINT 7. DU 19.10.78

NOUS TENONS A VOTRE DISPOSITION LA FICHE QUE NOUS AVONS DISTRIBUEE EN SALLE DE PRESSE LE 19.10.78 AINSI QU'UN DOSSIER MIS A JOUR.

\*\*\*

7. FIBRES SYNTHETIQUES

-----  
LA COMMISSION A POURSUIVI L'ETUDE DE CE DOSSIER ET A CHARGE LES DIRECTEURS GENERAUX MM. W. SCHLIEDER, DE LA CONCURRENCE ET F. BRAUN DES AFFAIRES INDUSTRIELLES, ASSITES DU DIRECTEUR GENERAL DU SERVICE JURIDIQUE, M. C.D. EHLERMANN, DE PRENDRE LES CONTACTS EXPLORATOIRES APPROPRIES AVEC LES RESPONSABLES DE L'INDUSTRIE DES FIBRES SYNTHETIQUES, EN VUE D'EN FAIRE RAPPORT A LA COMMISSION.

8. AIDES D'URGENCE

-----  
LA COMMISSION A APPROUVE DES AIDES D'URGENCE POUR LE SRI-LANKA ET LA THAILANDE :

1. THAILANDE : 25.000 UCE PAR L'INTERMEDIAIRE DE CARITAS BELGICA AUX VICTIMES DES INONDATIONS QUI S'AJOUTENT AUX 300 T DE BUTTEROIL EQUIVALENT A ENVIRON 1.000.000 UCE DECIDE ANTERIEUREMENT.

2. SRI LANKA : POUR LES ■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ VICTIMES DU CYCLONE DU 24.11.78 : ■. 25.000 UCE PAR ■■ L'INTERMEDIAIRE DE LA LIGUE DES ■■ SOCIETES DE LA CROIX ROUGE  
■ ■. 100 T DE LAIT EN POUDRE ET 1000 T DE FARINE DE BLE EQUIVALENT A 406.000 UCE.

AMITIES  
MANUEL SANTARELLI COMEUR 13H45  
NNNN

